



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-2-9-3 **Séance du** vendredi 15 mars 2024

SIGNATURE D'UNE DECLARATION D'INTENTION EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU FRANCHISSEMENT DU RHIN ENTRE ROPPENHEIM-IFFEZHEIM ET BEINHEIM-WINTERSDORF

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à LUTENBACHER Annick BEHA Nicole donne procuration à VOGT Pierre DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas FUCHS Bruno donne procuration à MUNCK Marc GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DIETRICH Martine JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe JENN Fatima donne procuration à PAGLIARULO Karine KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DOLLINGER Isabelle MEYER Philippe donne procuration à HEMEDINGER Yves RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence SUBLON Yves donne procuration à ISSELE Christelle VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENEBAUM Anne WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES:

COUCHOT Alain, DREYFUS Elisabeth, HELDERLE Emilie, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS:

BUFFA Jean-Claude, DEBES Vincent, KAMMERER Joseph, KLINKERT Brigitte, LORENTZ Michel, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1115-1 et L 3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-7-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 Réseaux et mobilités,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace du 26 janvier 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la conclusion entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Land Baden-Württemberg d'une déclaration d'intention commune portant sur l'amélioration du franchissement du Rhin entre Roppenheim et Beinheim;
- Approuve la déclaration d'intention commune, jointe en annexe à la présente délibération, entérinant les objectifs des partenaires, la gouvernance du projet, les principes généraux de financement et de communication ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P068	0054	P068E01	T05	1513-20-2031-843	50 000€
TOTAL					50 000€

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote